



Chers Parents,

La rentrée 2023, pour votre enfant en P1-P2, sera sensiblement différente des autres années.

En effet, **les élèves qui entrent en P1 ou en P2 en août 2023** bénéficieront de l'entrée en vigueur de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence et plus particulièrement de son volet « gratuité des frais scolaires ».

**La liste du matériel scolaire que vous devez fournir à votre enfant pour le jour de la rentrée est donc limitée par décret à :**

- **un cartable** (nous déconseillons vivement les modèles à roulettes).
- **un plumier vide** (qui restera en classe après avoir été garni par nos soins).
- **une boîte de mouchoir.**
- **l'équipement d'éducation physique** (disponible sur le site de l'école).
- **Repas/collation/gourde**

Les titulaires des classes de P1-P2 fourniront à chaque enfant le matériel nécessaire aux différentes activités d'apprentissage de la classe (les fardes, crayons, marqueurs, ciseaux, colles, lattes, cahiers, ...).

L'application d'un nouveau décret génère toujours des satisfactions, des déceptions et beaucoup de questions. Nous vous informons donc que nous n'en sommes pas les décisionnaires mais que nous essayons de l'appliquer au mieux en pensant à l'épanouissement de tous les enfants. Nous vous prévenons aussi qu'à l'occasion de la réunion de rentrée prochaine, nous serons prêts à répondre à vos questions éventuelles.

L'équipe enseignante P1- P2